

Ordonnance collective

OC-15-006	Instiller un agent anesthésique par voie intra-urétrale	
Version n° 1	Entrée en vigueur : 2019-07	Révisée le : S. O.
Installation(s) : Toutes les installations du CIUSSS MCQ		
Territoire(s) visé(s) : Tous les territoires du CIUSSS MCQ		
Service(s) visé(s) : Tous les services du CIUSSS MCQ excluant la pédiatrie		

Référence à un protocole : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si non, voir les directives.
Professionnels visés par l'ordonnance : Les infirmières habilitées qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires. Les infirmières auxiliaires, les candidates à l'exercice de la profession infirmière (CEPI) ainsi que les externes en soins infirmiers peuvent collaborer à l'application de cette ordonnance dans le respect de leur champ d'exercices, suite à l'évaluation et l'initiation par l'infirmière.
Activités réservées : <ul style="list-style-type: none">• <i>Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;</i>• <i>Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance;</i>• <i>Administrar et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.</i>
Clientèle visée : Toute clientèle qui fait l'objet d'un cathétérisme vésical ou d'une installation d'un cathéter vésical à demeure pour laquelle un agent anesthésique est nécessaire selon le jugement clinique de l'infirmière. Clientèle pédiatrique exclue.
Situation clinique visée par l'ordonnance : L'infirmière instille un agent anesthésique topique via le méat urinaire afin de diminuer la sensation de douleur lors de l'introduction du cathéter vésical dans l'urètre.

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION

Usager adulte (18 ans et plus) avec indication d'installer un cathéter vésical par voie intra-urétrale.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE

Atténuer la douleur liée à l'intervention et faciliter l'introduction du cathéter vésical dans l'urètre au moyen d'un agent anesthésique.

CONTRE-INDICATIONS

- Allergie aux anesthésiques de type amide tels que la lidocaïne, la bupivacaïne, la mepivacaïne, la prilocaïne et la ropivacaïne.
- Allergie à la chlorhexidine (contre-indication seulement si usage d'*Instillage*).

LIMITES/ORIENTATIONS VERS LE MÉDECIN

- Lors d'une douleur importante au moment de l'insertion, cesser la procédure et aviser le médecin.
- Ne pas instiller le gel, si présence d'une muqueuse lésée à la zone d'application.

MÉDICATIONS VISÉES PAR L'ORDONNANCE COLLECTIVE

- *Instillage* (chlorhydrate de lidocaïne à 2 % et de gluconate de chlorhexidine à 0,05 %).
- **OU**
- Xylocaïne/Lidocaïne 2 % en gelée topique (à prioriser, si allergie à la chlorhexidine).

DIRECTIVES

- L'infirmière doit toujours se référer à la méthode de soins informatisée (MSI) en vigueur avant d'initier l'ordonnance collective.
- De façon stérile, désinfecter le méat urinaire avec une solution antiseptique avant d'instiller l'agent anesthésique dans le conduit urétral.
- Pour toute clientèle, une petite quantité de gel peut être appliquée au niveau du méat urinaire.

Pour les femmes :

- Uniquement si jugé nécessaire, instiller doucement environ 6 mL de gel via le méat urinaire.

Pour les hommes :

- En tenant le pénis dans une position verticale, insérer le bout de l'applicateur dans le conduit urétral pour une profondeur de 1 à 2 cm et instiller le gel lentement, environ 10 mL.
- Lors du temps d'attente, il est important de maintenir le pénis à un angle de 45° afin de favoriser l'écoulement du gel à l'intérieur de l'urètre et d'éviter la contamination.

- Attendre de 5 à 10 minutes avant de procéder à l'introduction du cathéter.
- L'utilisation d'un agent anesthésiant peut retarder le retour de l'urine dans le cathéter.
- La seringue est à usage unique. Jeter la seringue et le gel restant après utilisation.

MÉDECIN RÉPONDANT

En cas de problèmes dans l'application de l'ordonnance collective, le professionnel réfère l'utilisateur au médecin selon le degré d'urgence de la situation clinique et son jugement professionnel.

RÉFÉRENCES AUX MÉTHODES DE SOINS INFORMATISÉES (MSI) DU CENTRE D'EXPERTISE EN SANTÉ DE SHERBROOKE (CESS)

- *Installation d'un cathéter vésical à demeure chez l'homme*, CESS 2010.
- *Installation d'un cathéter vésical à demeure chez la femme*, CESS 2010.
- *Cathétérisme vésical chez l'homme*, CESS 2011.
- *Cathétérisme vésical chez la femme*, CESS 2011.

BIBLIOGRAPHIE

Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières. *Installation de chlorhydrate de lidocaïne à 2 % et de gluconate de chlorexidine à 0.05 % dans le méat urinaire (OC-1181)*, juin 2016.

Centre de santé et de service sociaux Drummond. *Administrer un agent anesthésique par voie urétrale (OC-CSSSD-10)*, octobre 2013.

Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Bastican. *Utilisation de xylocaïne 2 % lors de l'installation d'une sonde vésicale (OC-M-L1)*, mars 2011.

Centre de santé et de services sociaux - Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke. *Administration de la xylocaïne(lidocaïne) pour l'installation d'une sonde urinaire (ORD-CMDP-14)*, septembre 2010.

PENDOPHARM, division de Pharmascience inc. *Instillagel Gel de lidocaïne et de chlorhexidine Bp.* Page consultée le 12 novembre 2018 de <http://fr.pendopharm.com/product/instillagel/>, 2003.

MOTS-CLÉS

- Agent anesthésique
- Cathéter vésical
- Instillagel
- Lidocaïne
- Sonde urinaire
- Xylocaïne

APPROBATION/ADOPTION

ÉLABORATION	Julie Cloutier, conseillère en soins infirmiers, continuum SAPA, direction des soins infirmiers (DSI)	
COLLABORATION	Caroline Blackburn, conseillère cadre en soins infirmiers, continuum SAPA, DSI Annie Dubé, Conseillère cadre en soins ambulatoires et stomothérapie, DSI Myriane Vincent, Conseillère cadre en soins infirmiers, continuum soins généraux et soins critiques, DSI Annie Laberge, Chef de service de la prévention des infections, DSI Gaëtan Duchesnay, M.D, urologue, chef du service d'urologie, CIUSSS MCQ	
ANNULE ET REMPLACE	CSSSAE	S.O.
	CSSSBNY	S.O.
	CSSSD	OC-CSSSD-10 Administrer un agent anesthésique par voie urétrale
	CSSSÉ	S.O.
	CSSSHSM	S.O.
	CSSSM	S.O.
	CSSSTR	OC-1181 Instillation de chlorhydrate de lidocaïne à 2 % et de gluconate de Chlorhexidine à 0,05 % dans le méat urinaire
	CSSSVB	OC-M-L1 Utilisation de xylocaïne 2 % lors de l'installation d'une sonde vésicale
	Agence	S.O.
	CJMCCQ	S.O.
	CRDITED	S.O.
	Domrémy	S.O.
	InterVal	S.O.
APPROUVÉE PAR :	Approbation électronique Élise Leclair Directrice soins infirmiers	2019-07-08
	Approbation électronique Dr Étienne Bureau Chef de département de chirurgie	2019-07-11
	Approbation électronique Alain Bureau Chef du Département de pharmacie	2019-07-08
ADOPTÉE PAR :	Original signé Dr Jocelyn Gervais Président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2019-08-27